OFFICE DE CONSULTATION DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL HAMELIN, président

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire Mme NICOLE LACELLE, secrétaire

AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LE SECTEUR OUEST

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 5 décembre 2011, 19 h

Centre communautaire Sarto-Desnoyers situé au

1335, chemin Bord-du-Lac

Dorval

ABLE DES MATIÈRES ÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2011 RÉSIDENT RÉSENTATION DES MÉMOIRES Gasper Dellaserra M. Michel Hébert et Edgar Rouleau, de la CITÉ DE DORVAL Georges Hébert, du MOUVEMENT S.T.O.P.	
ÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2011RÉSIDENTRÉSIDENTRÉSENTATION DES MÉMOIRES Gasper Dellaserra	
ÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2011RÉSIDENTRÉSIDENTRÉSENTATION DES MÉMOIRES Gasper Dellaserra	
RÉSIDENTRÉSENTATION DES MÉMOIRES Gasper Dellaserra	
RÉSENTATION DES MÉMOIRES . Gasper Dellaserra M. Michel Hébert et Edgar Rouleau, de la CITÉ DE DORVAL	
. Gasper Dellaserra	
M. Michel Hébert et Edgar Rouleau, de la CITÉ DE DORVAL	
-	
Georges Hébert, du MOUVEMENT S.T.O.P.	
,	
ECTIFICATIONS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL	
M. Éric Blain et Martin Gaulin-Gendreau	

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5

Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Au nom de l'Office de consultation publique de Montréal, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième phase de la consultation publique sur l'implantation des centres de traitement des matières organiques de l'agglomération de Montréal, projet qui a été préparé par la Ville de Montréal sur mandat du conseil d'agglomération.

10

Ladies and Gentlemen, good evening. Welcome to this second phase of the public consultation on the project of organic waste treatment centers.

15

Avant de procéder à l'audition des mémoires, j'aimerais vous lire une mise au point de l'Office de consultation publique concernant les centres de traitement des matières organiques. Au moment de la reprise de l'audience pour l'audition des mémoires, la commission tient à signaler le dépôt de nouveaux documents susceptibles de modifier certains aspects du projet sous examen. Il s'agit de lettres provenant de Aéroports de Montréal – ADM – à la Ville de Montréal, agissant au nom de l'agglomération et la présidente de l'OCPM, madame Louise Roy. Ces documents sont publics et ont été déposés sur le site internet de l'Office.

20

Lors de l'élaboration du projet, ADM avait confirmé son intérêt à l'égard du projet de centre de compostage projeté sur une parcelle de terrain située sur la rue de l'Aviation à Dorval. Or, dans une lettre du 12 octobre 2011, monsieur Guy Landry de ADM a signalé à monsieur Roger Lachance le refus de ADM de recevoir les équipements prévus sur le territoire à cause de risques potentiels relatifs à la faune aviaire.

25

Les responsables du projet ont demandé de poursuivre le dialogue et les échanges d'expertises afin de parvenir à une modification de la décision d'ADM. Mais le 4 novembre 2011, ADM a réitéré sa décision finale de refuser l'implantation d'un centre de compostage sur les terrains qui relèvent de sa responsabilité compte tenu du risque significatif d'accroissement du péril aviaire.

« De plus, notre société s'opposera à toute implantation d'un tel site sur tout terrain qui, bien que n'étant pas sous son contrôle, se situerait à l'intérieur de la zone primaire de péril aviaire telle qu'établie par Transports Canada. »

35

Il s'agit d'un extrait de lettre de monsieur Gratton à monsieur Lachance.

40

En conséquence, la commission a donc demandé à la Ville de Montréal s'il y avait une solution de rechange pour le site de Dorval ou un réaménagement du projet dans le choix des sites, la localisation des équipements ou l'échéancier du projet. La Ville de Montréal a répondu qu'il n'y avait pas de modification au projet sous examen.

45

Aux yeux de la commission, il est essentiel d'informer clairement le public de la nouvelle situation. Comme le projet sous examen prévoit la mise en place de cinq équipements distribués entre quatre sites, selon un échéancier assez serré dans un cadre administratif précis, l'éventualité de l'impossibilité pour le promoteur de réaliser l'implantation sur le site prévu à Dorval fait apparaître une zone d'incertitude qui peut amener la population concernée à modifier son opinion sur le projet ou sur certaines de ses composantes.

50

La commission poursuivra donc son travail tel que prévu et acceptera les commentaires sur la situation nouvelle telle qu'elle apparaît en ce moment. Et à ce sujet, je voudrais dire que la commission acceptera jusqu'au 15 décembre des modifications ou des ajouts aux mémoires qui ont déjà été soumis. Alors, quelqu'un qui a soumis un mémoire pourrait compléter son mémoire suivant les nouvelles informations que l'on communique.

55

Avant aussi de commencer officiellement la séance de ce soir, j'aimerais demander à monsieur Éric Blain de nous lire une mise au point de monsieur Alan DeSousa sur l'implantation des centres de traitement des matières organiques, mise au point que monsieur DeSousa a fait parvenir aujourd'hui.

M. ÉRIC BLAIN:

60

65

70

75

80

85

Bonjour. Je vais vous lire la mise au point écrite par monsieur DeSousa en date d'aujourd'hui, 5 décembre 2011.

« L'Office de consultation publique de Montréal a mis en ligne sur son site internet la correspondance que Aéroports de Montréal a échangée avec l'Office de consultation publique de Montréal et la Ville de Montréal au sujet du centre de traitement de matières organiques de l'ouest. Cette correspondance révèle un différend opposant la Ville et l'administration aéroportuaire. Cette dernière, après avoir dans un premier temps signifié son intérêt pour cette installation manifeste désormais son désaccord de louer le terrain, invoquant les risques que cette activité pose en terme de péril aviaire.

La Ville dispose pourtant d'une étude qui conclut que le centre, si construit et opéré tel que prévu, n'augmentera pas ce risque. Qui plus est, il existe des exemples d'installations similaires situées dans la zone primaire de péril aviaire des deux aéroports de la région de Toronto et qui n'ont pas engendré d'augmentation de risque de péril aviaire.

La divulgation de cette correspondance a donné lieu à la publication d'un article dans l'édition du 1^{er} décembre de La Presse. Cela peut susciter une appréhension chez les élus et les citoyens des autres secteurs de l'île où un centre de traitement des matières résiduelles est prévu. Il est, en effet, compréhensible que ceux-ci s'inquiètent de l'impact que cette situation pourrait avoir sur le projet prévu pour leur territoire.

Je confirme, à titre de responsable de l'environnement, que nous respecterons le plan de match qui prévoit une répartition équitable des installations sur le territoire de l'agglomération : une à l'est; une au sud; une au nord; une à l'ouest. Le principe d'équité territoriale est une pierre d'assise du Plan directeur de gestion des matières résiduelles. Ceci n'est d'aucune manière remis en question, peu importe l'issue de notre différend avec ADM. Je rappelle que le PDGMR a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération et que seule cette instance est habilitée à en changer la nature ou le fond.

Donc le plan de match demeure le même. Les centres de traitement des matières organiques est, nord, sud et ouest, lesquels font l'objet de la présente consultation publique, conserveront les mêmes attributs en termes de procédé technologique d'origine et de la nature des intrants et de la capacité maximum de traitement.

95

Alan DeSousa, vice-président du Comité exécutif.»

M. MICHEL HAMELIN, président :

100

Merci beaucoup, Monsieur Blain. Après ces deux mises au point, nous poursuivons notre assemblée de ce soir. Cette session va se dérouler essentiellement en français mais les personnes qui voudront s'exprimer en anglais sont les bienvenues.

105

This meeting will be conducted in French but participants who would prefer to address the Commission in English may do so.

110

Mon nom est Michel Hamelin et j'ai été désigné par la présidente de l'Office de consultation publique de Montréal pour présider cette commission en compagnie de madame Nicole Brodeur, à ma droite. Madame Nicole Lacelle, à la table à gauche, agit comme secrétaire de notre commission.

115

Tel qu'énoncé lors de la première phase de la consultation, étant donné l'ampleur du mandat puisque quatre sites sont envisagés, deux sous-commissions travaillent de pair pour étudier ce projet. Nous nous intéressons aux sites de Dorval et de LaSalle et l'autre commission, composée de monsieur André Beauchamp et de monsieur Jean Burton, traite des sites de Saint-Michel et de Montréal-Est. La commission produira un seul rapport pour l'ensemble du projet.

Permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources en appui à la présente séance. Monsieur Jimmy Paquet à la logistique, madame Louise Philibert, sténographe. À l'accueil, madame Brunelle-Amélie Bourque et monsieur Nat Than Le et monsieur Michel Jutras à la sonorisation.

Le 9 novembre dernier, nous avons tenu la première phase de cette consultation publique. L'objectif était alors de recueillir toute l'information pertinente à la compréhension du projet. Ce soir, la séance nous permettra d'entendre les opinions des citoyens ou de groupe de citoyens concernant ce projet.

Le déroulement de la soirée est fort simple. À tour de rôle et selon l'horaire établi, les participants qui se sont inscrits seront invités à présenter leur mémoire. Une période d'environ 20 minutes est allouée à chaque participant, incluant la présentation du mémoire et l'échange avec les commissaires. Vous pouvez soit lire votre mémoire ou encore en faire un résumé, ce qui permettra un échange plus long avec la commission.

135

130

Je vous rappelle qu'il s'agit d'exprimer votre opinion et non pas de critiquer celle des autres ou d'entreprendre un débat. Je vous rappelle également que tous les propos sont enregistrés et seront placés intégralement sur le site internet de l'Office. Ils seront donc publics. Et à cet effet-la, la transcription de la séance du 9 novembre est déjà sur le site de l'Office.

140

Ce soir, les représentants de l'agglomération n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont présents dans la salle pour prendre connaissance des points de vue qui sont exprimés. À la fin de la séance, toute personne présente dans la salle pourra demander la parole uniquement pour rectifier des faits qui auront été portés à la connaissance de la commission lors des exposés. Par exemple, pour rectifier une date, une donnée technique ou une information erronée. Pour se prévaloir de cette possibilité, vous devez vous inscrire au bureau d'accueil à l'arrière de la salle. Alors, ça se fera à la fin de l'ensemble des mémoires. Enfin, la commission rappelle l'importance de maintenir le même climat serein et respectueux qui a prévalu lors de la première séance le mois dernier.

145

À la suite des soirées prévues pour la présente étape de la consultation, la commission poursuivra ses travaux et rédigera son rapport à l'intention du conseil d'agglomération. Le rapport fera état de vos opinions, de vos préoccupations, les constatations ainsi que de l'analyse de la commission.

Pour débuter la soirée, j'invite monsieur Gasper Dellaserra à prendre place. Oui, Monsieur ?

155

160

M. GASPER DELLASERRA:

I'm not here to represent the airport, I'm just here to, you know, to state an opinion as a concerned citizen of the City of Dorval. It's not really a presentation but I would like to ask a few questions.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Pardon. It's not the time for questions, it's the time for presentations. The questions were allowed on the 9th of November and now, after the commission or the agglomeration answered the questions, it's the time to say your opinion, but there is no questions.

M. GASPER DELLASERRA:

But I wasn't at the last session, I didn't attend the last session so...

M. MICHEL HAMELIN, président :

This session was a... pardon me, Sir.

175

170

M. GASPER DELLASERRA:

I can't ask a few questions?

180

M. MICHEL HAMELIN, président :

It's not the time for the questions.

M. GASPER DELLASERRA:

185

Why couldn't they find another another piece of land to build this compost center?

M. MICHEL HAMELIN, président :

190

195

Sir, it's not the...

M. GASPER DELLASERRA:

And why isn't members of the agglomeration here, why aren't they here to defend their project, you know. That's what I mean.

M. MICHEL HAMELIN, président :

This...

200

M. GASPER DELLASERRA:

205

Basically, what I'm trying to say is this center will bring a certain odor and stench and I'm here to voice my opinion against this project. And that's besides the increasing traffic that it's going to bring to Dorval. I mean does the City of Dorval need more trucks going every day, apparently they'll be at least 30 trucks, an increase of traffic? Does the City of Dorval need this? We have enough truck in the industrial sector. And on top of that, they are taking a piece of land that belongs to a golf course. Is that, you know, I mean... How come they didn't consult the... how come the people of Dorval were not consulted before this? Can you answer me these questions?

M. MICHEL HAMELIN, président :

Monsieur, the people of Dorval were consulted when we had a session on the 9th of November.

M. GASPER DELLASERRA:

Right.

M. MICHEL HAMELIN, président :

220

210

215

This session was announced at each door of the City of Dorval at that time. So.

M. GASPER DELLASERRA:

225

O.K. And what gives the City of Montreal the right to build a compost project in Dorval? What gives them a right without consulting us? Shouldn't this be put to a vote, to a referendum...

M. MICHEL HAMELIN, président :

230

It's not a...

M. GASPER DELLASERRA:

...to the citizens of Dorval, because it's our... it belongs... Does the land belong to the City or to the federal government by the way?

M. MICHEL HAMELIN, président :

Sir, this is not a question period.

240

M. GASPER DELLASERRA:

So then it's not opinion then .

245 M. MICHEL HAMELIN, président :

It's opinion, we heard your opinion and...

M. GASPER DELLASERRA:

250

Right.

M. MICHEL HAMELIN, président :

... you have 20 minutes to expose your opinion.

M. GASPER DELLASERRA:

O.K. Well, I would like...

260

265

255

M. MICHEL HAMELIN, président :

We will note your opinion.

M. GASPER DELLASERRA:

I would like that this project be put to a vote by the City of Dorval. A referendum, the people can vote. And then, I read in *The Gazette* today, that the ADM said that they did see some large predatory birds outside the airport and whatever in Toronto and now the City of Montreal says that the places that they visited, they didn't see any. So, who's lying, who's telling the truth here? Personally, I think the ADM is telling the truth. You know. Since I haven't been living on a planet,

on Mars the last forty years, I don't trust the City of Montreal. Whatever studies it undertakes. That's my opinion. And this thing should be, because of the odor, the stench, the traffic, this should be put to a vote. The people should be consulted. And, I mean, I live on the north side of Dorval there and this would, I mean, who would want to buy a house in Dorval? Would you buy a house next to this compost center? I'm asking you a question right now. Would you buy a house? Don't call it a compost, it's a garbage dump. It's an indoor garbage dump. Who would want to buy a house in Dorval, on the north side especially?

280

And then, can they guarantee that they're will be no odor, no stench, coming out of this place? They can't guarantee, so what's the... Basically, that's it.

285

And I fear that the City of Dorval will loose its autonomy. It's not a city, an independent city, it's just another borough of the City of Montreal. If Tremblay can come in and just do what he wants, install any project he wants, what... what's. We are a city, where's our autonomy?

M. MICHEL HAMELIN, président :

Just a precision...

290

M. GASPER DELLASERRA:

The leaders, the mayor of Dorval, are they, did they try to... what, are they in favour of this project or what?

295

M. MICHEL HAMELIN, président :

Just a precision. It's not a project of the City of Montreal, it's a project of the agglomeration, including the City and all the cities, *les villes liées*.

300 M. GASPER DELLASERRA: Right. M. MICHEL HAMELIN, président : 305 So it's an agglomeration project, it's not a City of Montreal project. Just this precision. M. GASPER DELLASERRA: 310 Yes, but they're going into another jurisdiction, the City of Dorval. M. MICHEL HAMELIN, président : It's the law... 315 M. GASPER DELLASERRA: These are island-wide services, island-wide... 320 M. MICHEL HAMELIN, président : It's the law who provides the agglomeration to address those concerns. M. GASPER DELLASERRA: 325 Well, then I guess, I guess that the... well, O.K., well, anyways, that's my opinion. M. MICHEL HAMELIN, président : 330 We take good note of your opinion.

M. GASPER DELLASERRA:

Thank you very much, Sir.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Une question?

M. GASPER DELLASERRA:

340

335

Yes.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

345

I would like to ask you, as you know, the Environment Department of the Government of Quebec has decided through a law that the... Do you understand French?

M. GASPER DELLASERRA:

350

Yes, yes. Oui, oui, je comprends le français.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

355

Je vais poser ma question en français. It will be easier for me. Il y a une législation du gouvernement du Québec qui oblige, entre autres, qui va obliger que toutes les matières organiques soient ou compostées ou traitées autrement que par l'enfouissement, comme on a eu durant les dernières années, ce qui était très dommageable en ce qui concerne la qualité des sols puis, à plus long terme, la santé publique. Où est-ce que vous suggérez que sur l'île de Montréal, et ça aussi, c'est une autre perspective, qu'on traite les déchets organiques dans les endroits où ils sont produits le plus possible, jusqu'ici, on a toujours envoyé nos déchets en dehors de l'île de

Montréal, maintenant ce qu'on essaie de faire à travers tout le Québec, c'est que ça soit traité le plus proche possible de là où c'est produit.

M. GASPER DELLASERRA:

365

Why?

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

370

Où suggérez-vous qu'on...

M. GASPER DELLASERRA:

375

À l'extérieur de la ville. Il y a bien... ils ont des terrains là où ils peuvent... tu sais, where they can build this compost center. Why can't they go off-island? Why couldn't they find a place off the island? I would like to ask, I'm asking a question.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

380

Pour tous les déchets produits sur l'île de Montréal, vous suggérez qu'on les traite en dehors de l'île de Montréal?

M. GASPER DELLASERRA:

385

Why near residential areas? Why near residential areas? Now the... What you're writing down, will you give this to the City of Montreal or is it just this, just, what?

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

Comme monsieur le président de la rencontre de ce soir l'a indiqué, tout ce qui est dit est noté, va être rendu public et sera pris en compte lors de la rédaction d'un rapport par les commissaires.

M. GASPER DELLASERRA:

395

390

One more question. How come our dear elected provincial MNAs, why aren't they here since the agglomeration council is their creature, that's their creation? How come they're not here to defend the, to defend themselves, or at least defend the interest of the people? How come they're not here? We never see them. Jeff Kelly and Mr. Ouimet, how come they're not here to defend this project, to explain the project? How come? Since the agglomeration council is their creature, it's the provincial government creation.

400

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

Oui, mais c'est un projet qui appartient à l'agglomération.

405

M. MICHEL HAMELIN, président :

C'est pas un projet du gouvernement provincial.

410

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

Non.

M. MICHEL HAMELIN, président :

415

C'est un projet de l'agglomération. Le gouvernement provincial a établi une loi générale.

M. GASPER DELLASERRA:

420 Yes, but

425

430

435

440

Yes, but it goes to the provincial government too, right? I mean they have something, they have a say in this too, no?

M. MICHEL HAMELIN, président :

Bien, ils ont fait la loi, et l'agglomération est chargée de l'application de la loi.

M. GASPER DELLASERRA:

So I guess then we're just captives of the agglomeration council. And as long as that council is there, we have no say in the matter. We have no voice, we're powerless. Right? Is that it? Tell us that. Tell me the truth.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Je ne peux pas répondre à cette question-là, Monsieur.

M. GASPER DELLASERRA:

We have no say. Anyway, that's my opinion. That's all, that's all I've got to say tonight, that's it. Thank you very much.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Merci, Monsieur. Alors j'appelle maintenant, au nom de la Cité de Dorval, monsieur Edgar Rouleau ou monsieur Michel Hébert. Les deux. Bonsoir, Messieurs.

M. MICHEL HÉBERT:

Bonsoir, Madame. Bonsoir, Monsieur. Dans un premier temps, on vous remercie de nous donner l'opportunité de présenter notre mémoire, ce soir. Vous avez déjà reçu le document, donc je vais tenter de le résumer aussi précisément que possible.

La Ville de Dorval, la Cité de Dorval plutôt, est située dans un secteur généralement connu comme étant l'ouest de l'île de Montréal. Sa superficie est d'environ d'un peu plus de 20 kilomètres carrés, dont environ 40 % est occupé par l'Aéroport de Montréal-Trudeau.

Après avoir été fusionnée à la Ville de Montréal en 2002 et suite au référendum de 2005, la Cité de Dorval est devenue une ville dite liée dont le conseil municipal est composé d'un maire et de six conseillers. La population est de 18 615 habitants. Néanmoins, à cause de sa vocation aéroportuaire et son importante concentration industrielle, plus de 43 000 personnes y travaillent quotidiennement. Ses résidents partagent un fort sentiment d'appartenance. L'adage que nous avons ici à Dorval : « Il fait bon vivre à Dorval » est le reflet de la qualité de vie qu'on y retrouve.

En effet, les résidents de Dorval jouissent entre autres de nombreuses installations communautaires dont deux centres communautaires, trois centres aquatiques, deux arénas, etc., etc., treize terrains de soccer, deux terrains de golf et j'en passe, ainsi que de nombreux espaces verts.

La présence d'un aéroport international sur son territoire a amené de nombreuses industries connexes à s'y établir, dont Air Canada et Bombardier. De plus, d'autres telles que Bell Canada, Novartis, Matrox et FedEx pour n'en nommer que quelques-unes.

Le projet dont il est fait mention aujourd'hui, il y a eu des études exhaustives qui ont été menées par divers intervenants appointés par l'agglomération. Il y a eu onze sites potentiels qui ont été étudiés, dont quatre ont été retenus, dont celui de Dorval. Donc les grandes lignes du projet sont les suivantes : c'est un centre qui occuperait environ 40 000 mètres carrés de terrain. Le chemin de l'Aviation serait le seul accès. Le centre accueillerait des matières organiques des villes

455

450

460

465

470

liées de l'arrondissement de l'ouest de l'île, y compris celle de Ville Saint-Laurent. Les artères principales empruntées seraient l'autoroute 40 et l'autoroute 20, desquelles on déboucherait sur le boulevard des Sources et, de là, l'avenue de l'Aviation.

480

Un total de 50 000 tonnes de matières organiques seraient acheminées annuellement vers le site de Dorval. De ce 50 000 tonnes, on en retirerait 28 000 tonnes de compost. Une moyenne de 33 camions quotidiens emprunteraient les artères mentionnées précédemment. Au cours des périodes les plus occupées, cette moyenne quotidienne s'élèverait à 70 camions. Il y a une vingtaine de personnes qui travailleraient au centre.

485

Les émissions d'odeurs nauséabondes seraient – et je souligne « seraient » – selon les dires de la commission le 9 novembre dernier, négligeables. Des mesures préventives seraient – et je souligne encore une fois « seraient » – mises sur pied dans le but d'éliminer la présence d'oiseaux. Les règlements municipaux contre le bruit seraient respectés.

490

495

Depuis de nombreuses années, la Cité de Dorval supporte entièrement les initiatives du gouvernement du Québec ainsi que celles de l'agglomération de Montréal qui ont pour but de réduire le tonnage d'enfouissement des résidus domestiques. Nous sommes d'avis que les objectifs à court terme de valorisation de 60 % des matières organiques et du bannissement complet de l'enfouissement des matières organiques dès l'an 2020 sont pleinement justifiés. À cet effet, la Cité de Dorval est fière des entreprises que nous avons mises sur pied depuis quelques années dans le but de réduire les déchets domestiques.

500

Dès 1990, la Cité de Dorval lançait son programme de recyclage de résidus domestiques par le truchement des enviro-bacs bleus. En 1992, la Cité se joignait au programme de collecte des déchets domestiques dangereux. En 2009, le bac bleu était remplacé par des bacs verts roulants de 240 et de 360 litres. En 2004, la Cité procède à la cueillette des feuilles mortes l'automne. Depuis 2004. En 2010, nous avons acheminé 468 tonnes de feuilles au complexe environnemental de Saint-Michel. Depuis 2004, la Cité de Dorval a contribué pour quelques 2560 tonnes de feuilles à ce programme. En 2011, nous avons bénéficié de 60 tonnes de compost venant du complexe de Saint-Michel.

Depuis 2005, nous procédons à la cueillette des arbres de Noël après la période des Fêtes. Ces arbres sont alors transformés en copeaux, acheminés au complexe Boralex pour être broyés et transformés en matériaux de construction. De plus, une moyenne annuelle d'environ 1100 tonnes de résidus de bois est acheminée vers ce même centre. Au début de 2011, la cueillette des résidus organiques, des résidus verts, était lancée.

515

En 2009, un comité environnement était formé dans le but entre autres de sensibiliser la population aux diverses mesures à prendre pour améliorer nos espaces de vie. Ce comité est composé d'élus municipaux, d'employés municipaux et de résidents de la Cité. Comme vous pouvez le constater, Monsieur le commissaire, le Cité de Dorval est à l'avant-garde du volet environnement dans notre société nord-américaine.

520

Tel que mentionné précédemment, la Cité de Dorval et ses résidents accueillent chaleureusement les diverses initiatives relatives à la réduction et à la revalorisation des matières recyclables. Cependant, la Cité est d'avis que ces diverses initiatives ne doivent pas être implantées au détriment financier et social de ses résidents.

525

À cet effet, nous aimerions souligner les préoccupations suivantes. Premièrement, la circulation. L'étude de circulation mandatée par l'agglomération de Montréal et réalisée par une firme indépendante semble démontrer que l'augmentation de l'achalandage routier découlant de l'implantation du centre de traitement de matières organiques ne serait que de 5 %. Permetteznous de douter de cette conclusion, car l'étude a été effectuée le 7 juillet 2011, alors que la période des vacances estivales battait son plein et que de nombreux travailleurs étaient en congé. De plus, une importante entreprise de transport scolaire ayant pignon sur l'avenue Reverchon à proximité du projet est inactive à cette période de l'année. L'achalandage supplémentaire par les transporteurs et les travailleurs utilisant les boulevards des Source et Hymus occasionnera une congestion additionnelle, surtout aux heures de pointe.

535

530

Deuxièmement, les infrastructures routières. Le chemin de l'Aviation et l'avenue André ont originalement été conçus pour accommoder les voies de circulation : une voie de circulation dans chaque direction. Advenant la réalisation du projet, ces voies devraient être élargies à certains

endroits de façon à accueillir la circulation additionnelle, particulièrement dans les voies où les transporteurs devront attendre leur tour pour entrer sur le site du projet en période de pointe de déchargement. De plus, une hausse des coûts d'entretien de ces deux voies est à prévoir suite à l'augmentation de la circulation lourde. On est contre les nids-de-poule à Dorval.

545

Le drainage. Je vous fais grâce des divers détails sur le drainage, parce que c'est très technique. Mais, cependant, à cause de la configuration des lieux, il y a un drainage additionnel qui devra être réalisé, et les coûts de ce drainage seraient d'environ 250 000 \$.

550

Golf Dorval. Puisque le centre de traitement proposé empiète sur une partie importante du terrain de Golf Dorval, un réaménagement de certaines allées et verts du terrain devrait être effectué. Les coûts additionnels à prévoir pour ce réaménagement sont de l'ordre de 444 000 \$.

555

La perte de revenus fonciers. En vertu des lois en vigueur, aucun impôt foncier ne pourrait être perçu par la municipalité pour le centre de traitement. De plus, les terrains ciblés étant appelés éventuellement à être vendus ou loués à des fins commerciales ou industrielles par le propriétaire des terrains Aéroports de Montréal, nous évaluons notre manque à gagner éventuel et annuel récurrent d'environ 400 000 \$ en impôts fonciers.

560

Les odeurs. Lors de la présentation du projet du centre de traitement des matières organiques le 9 novembre dernier, il a été fait mention que compte tenu des circonstances atténuantes, l'émission d'odeurs nauséabondes devrait être négligeable et ne devrait pas – je dis bien « devrait » – affecter l'environnement de façon significative dans un rayon de 500 mètres du site. Entre autres, les entreprises suivantes sont situées dans un rayon de 500 mètres du site proposé et pourraient être incommodées par toutes sortes d'émissions. J'en nomme quelques-unes : Anglo HMI; Joseph Ribkoff; Amarella; Vanguard Steel; Parker, FedEx, Flucor, Newrest, Univar; Héroux Devtek pour n'en nommer que quelques-unes.

565

Également, des dix-huit trous du golf réaménagé à Dorval, onze d'entre eux seraient situés à l'intérieur d'un rayon de 500 mètres du site. Golf Dorval accueille présentement près de 30 000 golfeurs par saison. Même s'il nous est difficile à ce stade-ci d'évaluer nos pertes potentielles, nous

craignons que les émanations d'odeurs nauséabondes, même négligeables, n'affecteraient la fidélité de notre clientèle.

575

7°): la piste cyclable. Une piste cyclable longe présentement le chemin de l'Aviation. Cette piste cyclable a été aménagée dans le cadre des projets d'agglomération visant à rendre le territoire de l'île de Montréal plus accessible aux cyclistes. Des réaménagements importants devraient être envisagés en vue d'en sauvegarder l'utilisation.

580

8°): le péril aviaire. Même s'il est noté dans la présentation du 9 novembre dernier que l'implantation d'un centre de traitement des matières organiques ne devrait avoir aucun impact – ne devrait avoir aucun impact – sur le risque potentiel associé à la présence d'un plus grand nombre de certaines espèces d'oiseaux dans un environnement aéroportuaire, nous demeurons cependant sceptiques face à cette affirmation. Aéroports de Montréal a d'ailleurs exprimé à plusieurs reprises une inquiétude semblable en regard de ce risque.

585

En conclusion, Monsieur le commissaire et Madame, dans le but d'atteindre les objectifs du PDGMR, nous nous sommes engagés à contribuer activement au bannissement de l'enfouissement des matières résiduelles organiques d'ici 2020 et à atteindre les cibles de réduction de 60 % d'ici 2015.

590

Nous sommes toutefois d'avis que dans son application, cet engagement à prendre une part active à l'amélioration du traitement et de la valorisation des déchets ainsi qu'à toute mesure qui vise à améliorer l'environnement doit se traduire par une relation gagnant-gagnant. L'implantation de ce projet doit donc se traduire par un engagement financier de la part de l'agglomération de Montréal pour assurer une source de revenus récurrents pour la Cité de Dorval. Cette relation n'est pas acquise dans le cadre du projet envisagé. Nous comptons sur l'engagement de l'agglomération de Montréal pour s'assurer que son implantation ne se ferait pas au détriment de nos contribuables. Nous vous remercions.

M. MICHEL HAMELIN, président :

600

Merci beaucoup, Messieurs. Quelques petites questions concernant votre mémoire. Au niveau de la circulation, vous parlez du comptage qui a été fait, une étude demandée par l'agglomération. Est-ce que la Ville de Dorval, la Cité de Dorval comme telle a des comptages pour ces endroits-là?

605

M. MICHEL HÉBERT:

Non.

M. MICHEL HAMELIN, président :

610

Non? Il n'y a pas de...

M. EDGAR ROULEAU:

615

Non, Monsieur le président. On n'en a pas fait, sachant très bien – le chiffre de 33 et même maximum de 71, on ne croit pas que ce chiffre-là soit, dans le sens, quand on dit « réaliste », c'est qu'on croit que ça va être plus que ça. Et déjà, c'est que chaque voiture qu'on ajoute autant au boulevard des Sources, spécialement sur la rue de l'Aviation, parce que cette route-là, elle n'a pas été construite pour avoir des camions lourds passer comme ça tous les jours. Et on sait que 33 va devenir 66. Parce que c'est beau que le camion arrive mais il faut qu'il reparte à un moment donné; il ne restera pas là. Donc c'est plus dans ce sens-là. Non, on n'a pas d'étude comme telle.

620

M. MICHEL HAMELIN, président :

625

D'accord.

M. EDGAR ROULEAU:

On peut faire des études. On a demandé, Monsieur le président, à l'agglomération de faire une étude mais sur le boulevard des Sources à la 40 et du boulevard des Sources à la 20. Parce que l'arrivée des camions va se faire sud et nord, dépendant dans les villes de l'ouest qui sont au sud vont venir par la 20 et ceux du nord vont venir par la 40. Et on attend une réponse positive à cette demande.

M. MICHEL HAMELIN, président :

D'accord. Au niveau du drainage, vous parlez que ça va nécessiter peut-être des changements au drainage. Est-ce que c'est seulement cette usine-là qui serait impliquée, qui demanderait des améliorations au drainage ou c'est que vous considérez une fois l'ensemble du golf éventuellement développé?

M. EDGAR ROULEAU:

Le montant de 250 que monsieur Hébert a mentionné est pour vraiment la partie qu'on parle de maintenant du site de compostage.

M. MICHEL HAMELIN, président :

C'est uniquement cette nouvelle – cet ajout entrainerait des dépenses de 250.

M. EDGAR ROULEAU:

C'est ça. Ça vient de nos services techniques. Je veux rien que profiter pour mentionner la présence de madame Allard et de madame Heron qui sont ici, qui sont les deux responsables dans le comité d'environnement.

655

650

630

635

640

M. MICHEL HAMELIN, président :

Merci. J'aurais une dernière question. Quand vous parlez de la perte de revenus en impôts fonciers de 400 000 \$, à ce moment-là, les impôts que vous recueillez, il y en a une partie qui va à l'agglo, j'imagine?

M. EDGAR ROULEAU:

Oui.

665

660

M. MICHEL HAMELIN, président :

Le 400 000 \$, est-ce que c'est ce que vous penseriez retirer s'il y avait une autre industrie que celle-là sur ce terrain-là?

670

675

M. EDGAR ROULEAU:

400 000 \$, c'est le total. C'est le brut, si on veut.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Le brut.

M. EDGAR ROULEAU:

680

685

Qui serait payé à Dorval et de là, c'est sûr qu'une partie va s'en aller.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Quelle proportion?

M. EDGAR ROULEAU:

Dans le moment, c'est 60-40 à peu près. 60. On est généreux, on donne 60 % à l'agglo et on garde 40 % pour nous. Mais ça, ça peut être un autre dossier aussi, Monsieur Hamelin.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Merci.

695

690

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

Moi, j'aurais une question concernant la piste cyclable. Qu'est-ce qu'il en est exactement des modifications auxquelles vous référez dans votre mémoire?

700

705

M. MICHEL HÉBERT:

Évidemment, la piste cyclable passe directement sur le chemin Aviation.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

Oui.

M. MICHEL HÉBERT:

710

Alors, avec un environnement où on a 70 camions qui vont être là sur une période de dix ans, c'est un camion à toutes les dix minutes ou à peu près. Il faudrait qu'on reconfigure la piste cyclable. Ça deviendrait trop dangereux pour les cyclistes de longer l'avenue Aviation à cause du centre de compostage qui serait là.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

En fait, vous auriez à la déplacer, c'est ça?

M. MICHEL HÉBERT :

720

715

Il faudrait qu'elle soit déplacée.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

725

Moi, j'aurais peut-être une dernière question à la lumière des informations qui nous ont été transmises par le président et monsieur Blain de la Ville de Montréal concernant la position d'Aéroports de Montréal. Si le projet de centre de traitement des matières organiques ne pouvait pas prendre forme à Dorval pour les raisons qui sont évoquées, quelle serait votre réaction?

M. EDGAR ROULEAU:

735

730

Je peux vous dire, c'est décevant parce que vous avez vu ce que monsieur Hébert a mentionné, le tournant vert que la Cité a fait depuis déjà cinq ans – même avant – mais dans les cinq dernières années. On met tous les efforts pour arriver au pourcentage que, si on veut, le gouvernement vous suggère et avec raison. Dans le contexte, on est pour un site de compostage, mais le point, c'est que là, ça ne fonctionne pas à cause de différentes raisons. Mais il va falloir trouver un autre site.

740

Il y avait d'autres sites. On avait même suggéré dans le temps d'autres sites, mais pour toutes sortes de raisons, ils étaient trop petits, trop grands ou quoi que ce soit. Mais je pense que oui il va falloir trouver un site. On sait qu'il y en avait de disponibles plus à l'ouest mais ça devenait un problème pour le transport et les coûts, mais je pense qu'il va falloir que l'agglomération, les gens qui sont responsables, regardent pour d'autres sites.

On n'est pas contre l'idée d'un site de compostage. C'est que là, dans le moment, ça crée des situations et je pense qu'il va falloir également que l'agglomération – peut-être, oui, on a la fameuse loi 89 mais on ne peut pas arriver comme un bulldozer dans un endroit, puis dire : « Bien, moi, j'ai la loi 89, puis je fais ce que je veux. » Ce n'est pas la façon d'opérer dans les années 2010, 2011, et 2012 qui s'en vient.

750

Moi, je pense que c'est une situation que l'agglomération doit s'asseoir avant et de négocier. Je suis un peu déçu qu'ils n'avaient pas fait ça avant avec ADM. Mais ça, ce n'est pas moi qui mène ce dossier-là. Mais l'idée, c'est que je pense que là, on s'attarde à évaluer vraiment le dossier : ça va être quoi? Où? Et de mettre les gens, que ce soit à Dorval ou ailleurs, de les mettre dans le dossier et y aller en partenaire et non d'arriver avec l'épée de Damoclès et dire : « J'ai la loi 89, puis je fais ce que je veux. » À votre question, c'est ça. Mais est-ce qu'on a besoin d'un site de compostage dans l'ouest? Oui.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

760

755

Merci, Monsieur le maire.

M. MICHEL HAMELIN, président :

765

Merci, Monsieur le maire.

M. EDGAR ROULEAU:

Merci à vous.

770

M. MICHEL HAMELIN, président :

J'invite maintenant monsieur Georges Hébert au nom de l'organisme S.T.O.P. Bonsoir, Monsieur Hébert.

M. GEORGES HÉBERT:

780

785

790

795

800

Bonsoir, Madame. Bonsoir, Monsieur. Pas besoin de vous souligner, étant un groupe environnemental, nos soucis sont légèrement différents de ceux des gens de la Ville de Dorval. Et je prends en note qu'il semble y avoir un secret de Polichinelle à l'effet que le terrain de golf Dorval est voué à être développé. C'est un peu ce que nous craignons exactement. Notre souci, notre objectif serait de maintenir un espace vert, vert. C'est d'ailleurs, pour dire le moins, pour nous surprenant de voir l'agglomération de Montréal non seulement utiliser un espace vert pour faire quelque chose qui, à sa face même est bon pour l'environnement, notamment le compostage des déchets domestiques, ce avec quoi on n'a absolument aucune objection, mais il y a d'autres sites qui ont été étudiés, il y en a sûrement d'autres également, et je pense que notre suggestion serait de rouvrir l'étude.

delà de 100 hectares – on en prenne une partie, on prend à peu près deux ou trois trous de golf. Ce qui reste il sera peut-être réaménagé, il ne sera peut-être pas réaménagé, mais dans le fond, c'est la Ville de Montréal, l'agglomération de Montréal, qui lance la première pierre dans un processus possible de « développement », de non-verdissement de ce terrain-là.

C'est particulièrement inquiétant qu'un site qui est maintenant – il doit avoir, mon Dieu, au-

Les recommandations de la commission du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt de l'agglomération, en mai 2009, on a recommandé un pourcentage d'aires protégées de 6 %. C'est une drôle de manière de protéger des aires, de mettre un site de compostage dans un endroit qui est vert.

Cependant, c'est un peu difficile pour moi de vous suggérer une solution particulière, parce que je constate, à partir de ce qui vient d'être dévoilé par la commission elle-même dans la correspondance d'ADM, justement une volonté, je crois, de procéder avec justement ce développement. Il y avait déjà des suggestions dans le document d'Odotech qu'effectivement, il y avait du développement qui s'en venait.

Et ensuite, quand on regarde la lettre de monsieur Guy Landry d'ADM du 2 décembre 2010, on note – je vous le lis parce que je trouve que justement, ça démontre clairement une volonté de développer le terrain :

810

« D'autre part, la Ville de Montréal devra signer avec ADM une entente de location à long terme pour la parcelle de terrain en question, le tout selon les termes et conditions que nous vous communiquerons ultérieurement. Notez par ailleurs qu'en plus des termes et conditions que nous imposons dans le cadre de projet industriel, ce projet devra également correspondre à des normes d'aménagement précises devant guider le développement d'un secteur industriel de qualité situé à proximité du site aéroportuaire.»

815

Par la suite, on a vu monsieur Landry changer passablement de position en disant que maintenant, non, c'était vraiment le danger aviaire qui était vraiment la motivation pour dire que maintenant, on n'en voulait plus. Si c'était moi qui avais à tirer la conclusion, je vous avoue que ma conclusion serait que le danger aviaire, c'est de la poussière dans les yeux de la commission et que l'intérêt réel, c'est de ne pas avoir un site de compostage dans un lieu qu'on veut développer sur le plan industriel. Ça ne sent pas bon, ça ne paraît pas bien. Ce n'est pas ça qu'on veut là.

820

825

Donc j'hésite à dire : « Mettez pas ça là. » Je suis même tenté de dire avec un sourire en coin : « Écoutez, mettez-le en plein milieu du golf, puis mettez-le à site ouvert pour qu'on ait besoin d'un kilomètre à la ronde, puis ça protégerait la zone verte. » Je ne peux pas le dire sans un sourire en coin mais quand même, c'est à peu près ça qui nous intéresse, parce que je ne sais pas quel serait le moyen de limiter ultérieurement Aéroports de Montréal si le site de compostage était mis ailleurs.

830

Par ailleurs, justement, il y a eu quand même d'autres sites qui ont été regardés. Quand on en exclut... ce n'est pas tellement convaincant comme exclusion et je parle en particulier – attendez une seconde, excusez-moi, je pensais que je l'avais à portée de la main – Je crois qu'on pourrait regarder à nouveau les sites qui sont numérotés comme étant 7, 9 et 10. Il faut se rappeler à ce sujet-là qu'on parle ici d'une technologie qui est intérieure. Il y a une description assez quand

même détaillée qui est donnée par madame de la Ville de Montréal en répondant à une des questions de la commission – madame Nicole Lacelle, dans sa lettre du 28 novembre 2011.

M. MICHEL HAMELIN, président :

840

Madame Lacelle est de la commission. Elle n'a pas répondu; elle pose des questions, elle.

M. GEORGES HÉBERT:

845

Non, excusez. C'est la personne qui s'adressait à madame Lacelle.

M. MICHEL HAMELIN, président :

La réponse, d'accord.

850

855

M. GEORGES HÉBERT :

Oui, oui. C'est monsieur Roger Lachance.

M. MICHEL HAMELIN, président :

D'accord.

M. GEORGES HÉBERT:

860

Vous avez tout à fait raison. Alors, dans cette lettre-là, on donne une description quand même assez détaillée du processus, beaucoup plus détaillée que ce qui est dans les documents que la commission a reçus originalement de la Ville de Montréal. Et il y a lieu de se demander à quel point les 500 mètres qui sortent du MDDEP sont vraiment nécessaires. Ce sont des lignes directrices. Ce n'est pas une obligation juridique; ce sont des lignes directrices. Je crois qu'il y a

lieu de revoir ces autres sites-là et peut-être d'autres un peu plus à l'ouest, plutôt que de mettre ce site de compostage là dans un espace d'air. C'est tout ce que j'ai à vous raconter.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Merci. Est-ce que tu as des questions?

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

Oui. Peut-être une première question, Monsieur Hébert. Je vous remercie pour votre présentation. En début d'intervention, vous avez pu souligner le paradoxe qui était à l'effet de détruire, comme vous disiez, un espace vert pour atteindre un objectif environnemental. Si vous aviez à – en gros, vous introduisez un critère nouveau qui n'a peut-être pas été pris en considération ou qu'on a mis de côté parce qu'il y avait d'autres contraintes – si vous aviez à faire des suggestions de critères ou, en tout cas, à enrichir les critères qui ont été utilisés par l'agglomération pour choisir un site plus qu'un autre, qu'est-ce que vous proposeriez?

M. GEORGES HÉBERT:

Justement, ça serait de limiter – je ne peux pas vous donner un chiffre exact – mais de limiter l'étendue. C'est certain que c'est nécessaire d'avoir des zones tampons, il n'y a aucun doute là-dessus. Mais plus le processus est intérieur et est contrôlé, moins la zone tampon a besoin d'être grande. Malheureusement, je ne suis vraiment pas en mesure de vous donner un chiffre exact – il y a probablement quelqu'un d'autre qui serait capable de le faire – mais ça serait surtout ça, ce qui ouvrirait la recherche d'autres sites. C'est quand même grand, 500 mètres à la ronde, 500 mètres de chaque bord, ça limite énormément le choix des sites. Et, oui, je vois que dans les lignes directrices du MDDEP, si c'était un site ouvert, ça serait encore plus grand, ça serait un kilomètre à la ronde. C'est pour ça que je vous ai fait la petite suggestion que je vous ai mentionnée tout à l'heure.

895

870

875

880

885

Mais quand même, je m'interroge sur la nécessité de 500 mètres quand on voit les mesures qui sont prises, justement les mesures qui sont mentionnées dans la lettre de monsieur Lachance adressée à madame Lacelle. J'en ai pas vraiment d'autres à part de ça. Je vous mettrais un critère : prenez pas un endroit vert, tout simplement.

900

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire:

Ça va pour moi. Merci.

905

M. MICHEL HAMELIN, président :

Ça va pour moi aussi. On vous remercie beaucoup, Monsieur Hébert.

M. GEORGES HÉBERT:

910

Merci.

M. MICHEL HAMELIN, président :

915

Alors, nous avons épuisé la liste des personnes qui avaient demandé à présenter un mémoire. Est-ce qu'il y a quelqu'un dans la salle qui aurait des ajustements ou des corrections à apporter? Monsieur Blain ?

M. ÉRIC BLAIN:

920

Je vais accompagner Monsieur.

M. MICHEL HAMELIN, président :

925

D'accord. Mais c'est uniquement des rectifications.

M. ÉRIC BLAIN:

930

Oui. Oui. Par rapport à l'utilisation du terrain de golf pour installer l'infrastructure, à la demande d'ADM, la bande de terrain le long du boulevard de l'Aviation a été dézonée pour pouvoir permettre un usage industriel de cette bande-là et les terrains sont actuellement en location par Aéroports de Montréal. Actuellement, le golf loue ces terrains-là à Aéroports de Montréal aussi.

935

Au niveau de la circulation, bien que le comptage a été effectué le 7 juillet 2011, les valeurs ont été ajustées, ont été transposées à un jeudi de novembre avec des facteurs d'ajustement. Et l'étude a tenu compte évidemment des camions entrants et des camions sortants. Alors, bien que les graphiques indiquent qu'il y aura 33 camions en moyenne à ce centre-là, les deux déplacements ont été tenus en compte, c'est-à-dire un camion qui rentre, un camion qui sort, donc 66 déplacements.

940

Au niveau des lignes directrices, c'est une exigence de base. Pour tout nouveau centre de compostage extérieur, la limite est de 1 kilomètre et pour tout centre fermé avec réception des matières à l'intérieur, la limite est de 500 mètres, pour toute nouvelle infrastructure.

945

950

955

M. MICHEL HAMELIN, président :

Et cette exigence de base, c'est dans la loi?

M. ÉRIC BLAIN :

Ça fait partie des lignes directrices et le ministère nous a donné un avis favorable parce qu'on respectait ces distances-là.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Ça demeure une ligne directrice.

M. ÉRIC BLAIN:

960

Oui.

M. MARTIN GAULIN-GENDREAU:

C'est une ligne directrice quand on veut obtenir un certificat d'autorisation. Pour bâtir un centre de compostage, ça prend un certificat d'autorisation, sinon on n'a pas de certificat d'autorisation. Donc c'est un aspect légal pour construire le centre de compostage.

M. MICHEL HAMELIN, président :

970

975

965

Parfait. Merci beaucoup, Messieurs, de ces précisions. Alors, il me reste à vous remercier de vous être déplacés. La commission va prendre en compte les observations qu'on a reçues. Il y a quatre consultations. On retourne jeudi prochain à LaSalle. Ce soir, il y a une consultation aussi à Montréal-Est en même temps et, par la suite, la commission va se réunir, va analyser tout ce qui nous a été acheminé et nous produirons notre rapport au conseil d'agglomération quelque part en janvier, je pense. Février, 15 février. Merci beaucoup. Bonsoir.

FIN DE LA SÉANCE

* * * * *

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

LOUISE PHILIBERT, s.o.